



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
Procès-verbal de la séance du
Conseil Municipal du 15 décembre 2021 à 20h00 /
2021eko abenduaren 15eko biltzarra, arratseko 20ak
Herriko Etxeko Kontseiluko biltzarraren akta

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 décembre 2021 / 2021eko abenduaren 9a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)
Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Ann SIMON (i)
Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

M. le Maire ouvre la séance à 20H00.

Il rend hommage au champion national d'Ascaïn, Pampi Laduche, qui est décédé à l'âge de 66 ans. Il a été un immense champion, un grand ambassadeur du village. Il a fait connaître Ascaïn un peu dans le monde entier et il a surtout un palmarès de pelotari extraordinaire, puisque comme on le sait, il a été champion à tous les âges depuis minime, cadet, junior et señor du côté d'Iparralde, en trinquet ; il a gagné tous les titres. Ensuite, il a fait ce que peu de gens ont fait, il a tenté de faire une carrière en Hego Alde de professionnel en mur à gauche. Là, il a réussi une chose extraordinaire car il a été deux fois champion d'Espagne, en deux à deux avec Tolosa à l'arrière. Ce sont de grands souvenirs, même personnels, car à l'époque, il le suivait et il se souviendra toute sa vie de l'étreinte entre le père et le fils lors de la première victoire remportée au Trinquet Anoeta à Donosti. Le dernier point n'était pas terminé que son père Joset s'est jeté dans ses bras et son étreinte dura de longues minutes, c'était un grand moment d'émotion et ce fut le summum du bonheur pour le père et le fils aussi. Il se souvient aussi des défis qu'il faisait chaque année : il défiait le champion en tête à tête au trinquet d'Ascaïn, 'son jardin', et il est vrai qu'à l'époque la pelote fonctionnait bien, surtout ici, et le trinquet était plein 'jusqu'aux cintres', il y avait une ambiance extraordinaire, la journée était complète depuis le matin jusqu'au soir et chaque fois Pampi gagnait le championnat de tête à tête, pour dire : il était intouchable ! Outre la pelote, c'était quelqu'un de charmant, qui avait le cœur sur la main. Il avait eu d'autres activités, surtout à la fin, il chantait, il animait et puis surtout, il a eu la classe de transmettre tout ce qu'il savait sur la pelote, la préparation des pansements, les tactiques pendant les parties ; il a été un excellent entraîneur puisqu'il a suivi Xala qui a été lui-même champion d'Espagne et un autre champion, Sébastien Gonzalez. Donc, il a transmis cela et c'est tout à son honneur. C'est un grand homme qui nous a quittés, bien trop tôt, il a laissé une épouse, des enfants.

Le Maire fait respecter une minute de silence en sa mémoire.

M. le Maire annonce à ce propos que la commune lui rendra hommage dans le courant de l'année 2022. Pour le moment, ce n'est pas encore précisé, mais il y aura un hommage qui sera rendu et qui est tout à fait mérité.

Pour le deuxième point, il s'agit des inondations qui ont eu lieu la semaine précédente. La Commune ne s'en sort pas trop mal par rapport à d'autres villages qui ont été davantage impactés, en particulier Saint Pée Sur Nivelles, et il souhaite remercier à cette occasion, tous les élus, les bénévoles, les agents de la commune, qui ont participé à essayer d'aider les gens, à les avertir, à les reconforter. On a fait le mieux que l'on pouvait, on a échappé à la catastrophe malgré tout puisqu'il y a à peu près d'une vingtaine de maisons endommagées ou qui ont eu de l'eau à l'intérieur. Le lendemain ou surlendemain, les équipes de la mairie ont aidé à nettoyer. Ils feront un debriefing très prochainement sur cet événement pour pouvoir encore optimiser les choses, améliorer ce qui a moyennement bien marché et conserver ce qui a bien fonctionné. A ce propos, il propose aux élus de prendre une délibération non prévue à l'ordre du jour concernant une demande de subvention qui sera faite auprès de l'État puisque cela vient d'être chiffré le jour même, c'est pour cela qu'ils sont un peu pris de court par rapport à cette délibération. Le chiffrage des dégâts provoqués par cette inondation, il s'agit surtout de dégâts sur la voirie, etc.. s'élève à 90 415,25 € HT (après recensement et chiffrage de tous les dégâts), mais c'est une estimation. La commune a la possibilité, grâce à un fond de dotation de l'État, de demander une subvention à hauteur de 80 % maximum et pour cela il faut délibérer. Si tout le monde est d'accord, ils délibèrent, sinon ils le feront lors d'un prochain conseil municipal, sachant qu'ils ont deux mois pour délibérer. Cependant, comme les circonstances étaient ainsi pour ce soir, s'ils l'acceptent ils peuvent délibérer ce soir.

M. Isasa demande s'il n'y a pas des assurances pour cela.

M. le Maire précise qu'il s'agit de biens non assurables, c'est pour cela que ce fond existe mais il faut faire la demande.

Tous les élus acceptent de rajouter cette délibération.

2021-78 Sollicitation de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales / Lurralde-kolektibitateen ekipamenduaren aldeko elkartasun-diru lazguntza eskatzea

Suite aux fortes intempéries qui ont frappé tout notre territoire entre les 9 et 11 décembre 2021, la commune a subi des dégâts tant au niveau des habitations des particuliers qu'au niveau des infrastructures communales.

Un dossier de demande de reconnaissance en catastrophe naturelle a été déposé par la Commune d'Ascain.

Par ailleurs, l'État a mis en place une dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales destinée à apporter une aide aux communes touchées par des événements climatiques ou géologiques et qui ont subi des dommages sur leurs infrastructures non assurables.

Les couts de réparation des dégâts occasionnés sur les infrastructures communales par les intempéries des 9 et 10 décembre 2021 recensés pour la Commune d'Ascain sont les suivants :

- Remise en état des enrochements au chemin de Gaineko Borda (ouvrage sur ruisseau Hanibarria) :

9 630,80 € HT

- Remise en état de la cale du Pont Romain : 16 528 € HT

- Reprise Chemin de Xeruen Borda : 1 080 € HT

- Remise en état des enrochements Route de Ciboure (amont et aval du pont) : 21 463 € HT

- Reprise Chemin de Jauregiko Borda : 32 589 € HT

- Reprise Chemin de Putxua : 3 560 € HT

- Reprise Chemin d'Etxeberriko Borda : 2 840 € HT

- Réfection clôture de l'aire de jeu du Pont Romain : 2 724,45 € HT

Total du cout des travaux de remise en état : 90 415,25 € HT € HT

Le Conseil Municipal d'Ascain,

APPROUVE le programme de remise en état des infrastructures communales détériorées par les intempéries des 9,10 et 11 décembre 2021 pour un cout total de **90 415,25 € HT**.

DÉCIDE de solliciter une aide auprès de l'État au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités Territoriales à hauteur de 80 % du cout total, soit 72 332,20 €.

ARRETE le plan de financement de l'opération de la manière suivante :

Total des dépenses : 90 415,25 € HT

Recettes :

- Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités Territoriales : 72 332,20 €

- Autofinancement communal : 18 083,05 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette aide de l'État.

Adopté à l'unanimité

Mme Irigaray demande si pour le débriefing sur les inondations, ils seront associés à la réflexion.

M. le Maire confirme.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 août 2021 / 2021eko abuztuaren 4ko Herriko Kontseiluaren aktaren onarpena

Adopté à l'unanimité

2021-66 Subventions 2021 aux associations / Elkartendako 2021eko diru laguntzak

Mme Clavenad propose, suite à la Commission des Finances du 3 décembre 2021, d'octroyer les subventions communales de l'exercice 2021 aux associations suivantes qui ont formulé une demande et fourni les justificatifs demandés :

ASSOCIATIONS	Subvention proposée
APEL ST MARIE	2 100 €
APE ECOLE PUBLIQUE	1 000 €
AZKAINDARAK BAT	3 800 €
AS AINTZINA	150 €
IKASLEAK	1 800 €
BERTSULARIEN LAGUNAK	1 500 €

Adopté à l'unanimité

2021-67 Participation KORRIKA 22^{ème} édition –2022 / 22garren KORRIKAN parte hartzea - 2022

M. le Maire informe qu'en 2022 aura lieu la 22^{ème} édition de la Korrika. Elle se déroulera du 31 mars au 10 avril 2022, avec deux passages en Pays Basque nord, le lundi 4 avril et le samedi 9 avril 2022.

Il s'agit d'une course relais organisée par AEK dans le but de soutenir la langue basque, manifestation à laquelle la Commune d'Ascaïn participe lors de chaque édition.

Il est proposé de verser une subvention de 300 € pour la 22^{ème} Korrika en soutien à l'Euskara, montant correspondant à l'achat d'un kilomètre. Les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif de 2021.

Adopté à l'unanimité

2021-68 Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme d'Ascaïn / Azkaingo Hirigintza Tokiko Planaren 3garren aldaketa

M. Jolimón de Haraneder rappelle que le PLU de la Commune d'Ascaïn a été approuvé le 27 février 2014, et a fait l'objet de deux modifications approuvées les 17 décembre 2014 et 4 juillet 2016.

Cependant, il serait nécessaire de procéder à une modification des pièces règlementaires pour remédier à différents problèmes mis en exergue à l'occasion de l'instruction de différentes autorisations d'urbanisme et aussi afin de favoriser la construction de logements sociaux sur la commune.

Ainsi, la procédure de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ascaïn pourrait être engagée afin de :

- Faire évoluer les règles en faveur de la mixité sociale, conformément aux obligations relatives aux lois SRU et Duflo ;

- Faire évoluer les règles d'organisation et de maîtrise de la densification et de l'aménagement du centre-bourg, notamment :
 - Les règles relatives aux stationnements en zones U et AU ;
 - Les règles relatives aux coefficients de pleine terre pour maîtriser l'artificialisation des sols ;
 - Les règles relatives à la gestion des eaux pluviales ;
 - Les règles relatives aux hauteurs de constructions, notamment en zone UD ;
- Modifications réglementaires diverses, notamment certaines mentions suscitant des difficultés d'interprétation ou d'application ;
- Mettre à jour les emplacements réservés.

Il est rappelé que la compétence aménagement ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, il revient maintenant à cette dernière de définir et de mener les procédures nécessaires à la prise en compte des évolutions attendues.

Il est demandé au Conseil Municipal d'Ascaïn de :

VALIDER les objectifs exposés par le Maire et la nécessité de modifier le PLU pour les prendre en compte ;

DEMANDER à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de lancer les procédures adéquates pour permettre l'évolution du Plan Local d'Urbanisme d'Ascaïn afin de répondre aux objectifs définis par la municipalité.

Ces modifications ont été vues en commission d'urbanisme lors de réunions de travail avec la CAPB qui instruit le dossier et le bureau d'étude de l'APGL.

M. Mouhica annonce que, pour Vivre Ascaïn, les différents objets de la modification 3 du PLU concernant en premier lieu les mises à jour des emplacements réservés, ils l'ont vu en commission d'urbanisme, ils n'ont pas de sujet. Concernant les modifications diverses, ils sont pour clarifier les règlements d'urbanisme pour faciliter le travail des agents de l'urbanisme, notamment les règles de construction, d'implantation et d'accès de certaines zones, les règles de finition des façades, les menuiseries. En troisième sujet : 'faire évoluer les règles d'organisation et de maîtrise de la densification et de l'aménagement du centre-bourg', dans ces sujets-là, il y a les règles relatives aux stationnements en zones U et AU. Oui, le stationnement est un sujet, il y reviendra un peu plus tard, il faut imposer des places de stationnement, ils en ont longuement parlé, des places de parkings visiteurs pour les logements futurs, que ce soit voitures mais aussi vélos, cela ils y tiennent particulièrement, d'autant plus qu'ils vont générer un manque de places de stationnement avec les nombreux programmes de logements sociaux prévus. Il faudra créer des parkings et donc prévoir des terrains à cet effet, et cela il y tient. Concernant la suite, il y a deux règles, celle du coefficient pleine terre et celles relatives à la gestion des eaux pluviales et des déchets, celles-là leur semblent une évidence, ils n'ont pas de sujet non plus. Concernant les règles relatives aux hauteurs de construction, notamment en zone UD, là attention, pour eux il est impératif d'être vigilants dans la qualité des projets pour que l'on conserve la beauté du village, il insiste, la beauté du village qui pour eux est primordiale. Cette volonté absolue de densifier le centre bourg, notamment la rue Burdin Bidea les inquiète. Quasiment tous les projets sont situés dans cette rue, ce n'est pas possible, elle est déjà saturée aux heures de pointe. Ils ont déjà ceux d'Edouard DENIS avec 24 logements, un peu plus bas il y a les projets à venir Iturria avec 40-50 logements, en dessous l'école, pour finir il y a le projet Chemin de Fontaine avec 19 logements en accession, 23 locatifs sociaux + 16 logements à bâtir. C'est vrai qu'il y a un programme SEFISO un peu plus loin qui n'est pas dans cette rue, mais globalement tout se passe dans cette rue. Pour eux, c'est un vrai problème et une inquiétude majeure. Le dernier objectif de cette modification, c'est celle de faire évoluer les règles en faveur de la mixité sociale. Ils n'ont pas de sujet sur l'augmentation des pourcentages de logements sociaux pour toute opération supérieure à 3 logements, soit 70 % pour la zone UB, 60 % pour la zone UC et 75 % pour la zone AU ; pour eux, ces augmentations sont une évidence, il faut rattraper le ratio de logements sociaux très défavorable. Mais il insiste, Ascaïn a un potentiel constructible encore disponible de 42,6 hectares toutes zones confondues, hors zones UE. L'autre sujet important et essentiel, M. le Maire l'a dit lors d'une réunion de préparation à laquelle il a participé, l'objectif essentiel de cette modification 3 du PLU d'Ascaïn est de revoir le classement de deux zones UE situées en centre bourg par un basculement en zone UB, UC

et UD. Aujourd'hui, la superficie de ces zones en UE est de 2,27 hectares sur 9 zones identifiées. Le Maire en a évoqué 13, mais lui n'en voit que 9. Les zones UE sont des zones réservées aux équipements d'intérêt collectif. Dans ces 9 zones, il faut enlever celle qui est réservée à l'école, il y a 0,5 hectares, mais aussi, il y a deux zones autour de la Maison de Retraite inaccessibles et en zone inondable, à peu près 0,3 hectares. Il y a 0,3 hectares derrière les locaux techniques et ensuite des bouts de terrain ici et là, des petites surfaces totalement inexploitable pour les projets futurs. Il reste seulement deux terrains à potentiel intéressant en zone UE pour nos équipements d'intérêt collectifs futurs, ceux-là mêmes qu'ils ont désignés pour basculer en zone UB, UC ou UD. La liste Vivre Ascaïn considère que la mairie ne peut pas se désolidariser de ces deux terrains car ils seront nécessaires pour remplir les objectifs inscrits dans le PADD, qui reste le projet d'aménagement et de développement durable qui a été, soit, réalisé en 2014, mais qui est référentiel aujourd'hui du PLU. Notamment dans le paragraphe de ce PADD, il est inscrit 'développement économique et équipement' où sont développés les thèmes de l'artisanat, du tourisme, du commerce, des circulations et du stationnement. Dans ce cas-là, eux considèrent un non-respect de ce PADD et ils considèrent que ce n'est pas une modification du PLU qu'ils doivent réaliser mais une révision du PLU. Ils contestent la conformité de cette modification 3 du PLU car elle ne respecte pas le PADD et ils voteront donc contre cette modification. Par ailleurs, ils ne voient pas l'intérêt de compléter la liste déjà bien grande des projets immobiliers cités sur la rue Burdin Bidea et ils sont étonnés de cette volonté majeure de la Majorité d'octroyer un tel cadeau de promotion. Ils feront part d'un courrier à l'Agglomération Pays Basque pour exposer leur point de vue qui, comme M. Jolimou vient de l'évoquer, a la compétence.

M. Jolimou rappelle qu'ils ont assisté aux réunions et qu'il n'a pas tout dit entièrement. Concernant les parkings, ils sont conscients qu'il faut beaucoup de stationnements et avec le PLU existant aujourd'hui, ils en demandent quand même deux par appartement ; ils ne l'ont pas toujours car le PLU ne le demande pas, il y a tous les logements sociaux qui n'exigent qu'un seul parking, donc ils ont travaillé ensemble et il sera dit qu'en logement social on ne peut pas exiger 2 parkings mais ils ont trouvé des solutions pour rajouter des parkings visiteurs ; ils n'arriveront peut-être pas à 2 mais à 1,7 ou 1,8/habitation. Ensuite pour les autres projets évoqués, Edouard DENIS, il pense qu'ils auront très vite le permis, il y a un recours mais c'est en train de s'arranger, le permis devrait être accordé avant la fin de l'année, là il y a 12 logements sociaux et 12 libres. Dans les autres projets, il y a Izotzagerrria, et Iturria, qui est un projet où ce seront 45 ou 46 logements ; ils ont eu une réunion il y a quelques jours à l'Agglo, mais la commune ne peut pas se permettre de ne pas faire de logements là.

M. Mouhica précise que ces projets en cours ne le gênent pas. Il dit juste que, si l'on prend l'axe rue Burdin Bidea, quand on descend, on a les 3 projets, il trouve que c'est déjà très très chargé dans une rue qui est déjà très dense. Ce qu'il dit, c'est qu'il ne se positionne pas dans un horizon à 5 ans, il se positionne à + 10, + 15. Qu'est-ce qu'il se passe demain ? Comment fait-on sans terrain UE ? Aujourd'hui, les autres terrains en UE, on ne peut rien en faire, on ne peut pas développer. Aujourd'hui, on a besoin de garder ces terrains, il y a déjà d'autres projets ; ils n'ont pas évoqué SEFISO avec le projet Castro et Mugabure où il y a 39 + 27 logements à l'entrée. Cela en fait déjà pas mal.

M. Jolimou rappelle que ces projets ne sont pas au centre-ville et pense que là-bas, il faut les faire. Le PLU leur exige 40 % de logements sociaux, on leur en a demandé 45 %, ils ont essayé 2 places de parking par logement mais le PLU ne peut pas le leur imposer.

M. Mouhica ne conteste pas ces projets, ce qu'il veut dire c'est qu'il faut faire attention, cette rue Burdin Bidea va exploser et il pense qu'il faut garder ces 2 terrains. Si un jour on a besoin d'un terrain en UE, on n'en a plus, donc il pense qu'il faut les préserver, il faut les garder pour les projets futurs. Sinon, pour toute la première partie qu'ils ont travaillée, ils sont pour.

M. Jolimou précise qu'aujourd'hui, la commune n'a pas de foncier, et ils avaient pensé que la commune n'avait pas besoin de ces zones UE et c'est pour cela qu'ils pensaient y faire du 100 % social à ces endroits-là.

M. Mouhica pense que l'on en a besoin et que l'on ne rentre plus dans le cadre d'une modification mais plutôt d'une révision, et qu'avec la Loi, on n'est pas bon.

M. le Maire déclare que, de toute manière, ce sont des pistes, des orientations, tout cela sera étudié au sein de l'Agglo et effectivement, il est possible que l'on ne puisse pas transformer ces zones UE en

zones où on puisse ne faire que des logements sociaux, c'est possible que cela ne passe pas. Ils ont eu une réunion avec la DDTM, l'Agglo, etc... ce n'est pas gagné d'avance. Cette délibération qu'ils proposent aujourd'hui, c'est pour enclencher le mouvement auprès de l'Agglo. Si cette modification de PLU passe, elle ne sera probablement validée et votée en conseil communautaire que quasiment dans un an, en fin 2022. Entre-temps, il y aura une enquête publique, toutes les instances de l'État, de l'Agglo vont étudier cela. Cette délibération aujourd'hui, ce n'est pas acté, ce n'est pas fait, ce sont des pistes. Le problème d'Ascain c'est toujours le même, on est en situation de carence. Il ne sait pas si cela leur fait plaisir de payer plus de 100 000 € par an de pénalité, il y a beaucoup de gens qui sont en attente de logement, qui ne peuvent pas se loger, qui sont obligés de partir ailleurs, c'est un réel problème pour la commune. Leur rôle de politique, c'est de faire une politique sociale de logements sociaux. Il voudrait rajouter à tout cela que tous ces projets-là ne sont pas induits par la commune, ce sont des terrains privés, ce sont des personnes qui vendent des terrains. S'ils ne vendaient pas, cela resterait des champs, mais à partir du moment où ils vendent, la commune intervient en essayant de mobiliser les bailleurs sociaux et d'essayer de trouver la meilleure solution pour essayer de faire le maximum de logements sociaux en attendant de faire cette modification qui les aidera encore plus. C'est leur rôle, c'est de faire du social pour que les gens puissent se loger. C'est un problème énorme ici, le logement. Quand on dit social, cela veut dire que 80 % ou 70 % de la population peut prétendre à ces logements sociaux, ce n'est pas, il s'excuse du terme, que du 'cas sos', loin de là ! c'est vous et moi, ce sont nos enfants, etc... c'est normal qu'ils puissent faire une politique dans ce sens-là pour qu'un maximum de gens puissent se loger. Ils ont le même débat en ce moment avec les locations meublées à la saison, ils essaient de trouver des solutions pour libérer des logements qui pourraient se louer à l'année et non à la semaine ou au mois. C'est un problème majeur qu'ils ont ici, et une fois de plus, tous ces projets Izotzagerrria, Edouard DENIS, Iturria, cela n'appartient pas à la commune, ce sont des gens qui vendent. Une fois que les gens vendent, la mairie essaie de batailler avec les promoteurs, et encore-là, ce sont des bailleurs sociaux, c'est quand même un peu mieux !

M. Mouhica pense qu'ils n'ont pas bien compris ses propos, il n'est en rien contre les logements sociaux, au contraire, il a été l'un des premiers à dire en réunion d'urbanisme qu'il fallait augmenter de 40 à 50, 60, 70 % pour remonter la côte. Ce qu'il dit c'est que la modification actuelle du PLU n'est pas conforme, si on veut basculer des terrains UE. Encore une fois, ils sont pour les logements sociaux, et ce sont 80 % qui ont droit à des logements sociaux. Il ne faut pas se tromper, ils parlent juste de ce texte de la modification et ce qui leur pose juste problème, c'est la bascule des terrains UE en UB, UC.

M. Jolimou précise qu'il ne s'agit pas de les basculer, sinon ce serait une révision, cela resterait en UE mais ils demandent que l'on puisse y faire des logements sociaux, mais cela reste en UE.

M. le Maire ajoute que si l'on n'est pas en adéquation avec le PADD, cela ne passera pas, c'est pour cela qu'il dit qu'il s'agit de pistes.

M. Jolimou déclare qu'il faut trouver des solutions car aujourd'hui, le PLU exige 40 % de logements sociaux, mais tout ce qui est maison individuelle, il s'en fait 30-35 par an, c'est-à-dire la moitié, donc les 40 % ne s'appliquent que sur les 50 % restants. Donc on arrive à 18-20 % du total et on nous demande 25%. On est en retard, on est à 10 %. Donc, il faut arriver à trouver des logements, c'est pour ça qu'ils avaient pensé à ces UE.

M. Taberna : gai hori erran gabe, pil pilan da, denek arrainguratuak dira etxebizitzaren inguruan, aintz hemen Baionako manifi ginen azaroaren 20an, eta justuki aritzen ditut bizitegi tekniko gai bezala bainan guk nahi ginuke jakin Herriko Etxeak zein estrategia plantan ezarriko duen aldaketa hori strategi baten ikusmoldetik heldu da, eta zein zentzutan eta estrategia zein da zuena eta gero zein infrastrukturen estrategia ere. Erran gabe doa eraikitzen bada gero onduan behar dire hainbat infrastrukturak segitzen dutena. Pour revenir sur vos propos, on entend c'est un sujet très technique il va de soi, c'est un sujet d'actualité et qui est brûlant, on est tous concernés et ils étaient beaucoup à la manif du 20 novembre à Bayonne. Cela démontre bien que tous sont concernés ici, ce qui est intéressant. D'ailleurs eux souhaiteraient savoir si ces changements qu'ils font, cela rentre dans une stratégie forcément, ils ont quelque chose derrière la tête, ils veulent savoir le but en soi et en parallèle les infrastructures qu'il faut prévoir et comment ils voient la chose. Car, forcément lorsque l'on

construit, ils ont parlé des routes, d'école.... en parallèle, que mettent-ils en place pour que les infrastructures suivent dans ce sens-là ?

M. le Maire répond que déjà ils font une école, ensuite, c'est une histoire de réseaux, de voirie, il est d'accord il faut que tout suive. A priori, même s'il y a des dysfonctionnements sur la station d'épuration d'Ascaïn surtout par temps de pluie parce qu'il y a des mélanges d'eaux claires parasites avec les eaux usées quand il pleut beaucoup, là il y a des problèmes, sinon la station d'épuration d'Ascaïn est formatée pour 11 000 habitants, ils en sont loin encore. Il est vrai que l'on se heurte à des problèmes de pression et de réseau d'eau, il faut faire des renforcements d'eau à certains endroits etc... c'est pour cela que tout cela prend beaucoup de temps, il faut mettre des poteaux incendie, effectivement, ce n'est pas que monter des parpaings, cela fait des années que l'on parle de ces projets, mais il faut que l'on avance. Ils avancent petit à petit, ils font le mieux possible pour pouvoir fabriquer des logements, sociaux essentiellement ou plutôt à loyer modéré, il préfère ce terme à « sociaux » qui a mauvaise connotation, cela fait peur à certains.

M. Savatier déclare qu'il ne va pas faire de scoop, il va répéter ce qu'il a dit en commission : déjà ils sont bien sûr en faveur d'aller vers la résolution de logements accessibles puisque le logement c'est un point critique sur la côte, ils ont vu le 20 novembre dernier 8 000 personnes dans la rue à Bayonne pour manifester sur ces questions-là, avec des problèmes d'accessibilité, de coût des loyers et d'achat ; cela leur semble important d'avancer là-dessus. Pour autant, effectivement, ils sont inquiets sur les infrastructures de l'eau comme le Maire l'a dit parce qu'il lui semble que l'Agglo a prévu de résoudre les problèmes par temps de pluie mais quand ? Dans 5 ans ? Continue-t'on d'urbaniser entre temps ? C'est un problème. 2^{ème} problème, c'est la mobilité : pour Azkaine Bai, il faudrait un moratoire sur les nouveaux logements et d'abord mettre des mobilités durables, c'est-à-dire les mobilités douces comme marche à pied-vélo et surtout des transports en commun beaucoup plus cadencés entre Ascaïn et Saint Jean de Luz-Ciboure notamment, cela leur paraît essentiel, et dans la proposition qu'ils ont faite, au contraire d'augmenter le nombre de parkings par logement ; dans les projets évoqués on parle d'environ 300 logements, soit 600 bagnoles qui vont passer par le centre-bourg.

M. le Maire lui demande de ne pas sortir des chiffres comme ça qui vont encore faire peur à la population, le nombre de logements c'est 24 + 42 + 43.

M. Savatier reprend : il y a un autre projet avec 67 logements, en tous cas dans les cartons, il y a plusieurs centaines de logements. Alors, peut-être pas 300, mais il y a plus de cent logements, donc déjà 200 voitures sur Burdin Bidea et la route principale matin et soir, il rejoint ce qu'a dit M. Mouhica, cela va coïncider. Pour eux, la solution c'est non pas de mettre encore plus de voitures mais de développer de manière urgente les transports en commun et les voies cyclables pour rejoindre Saint Jean de Luz et Ciboure. Un point important, ce sont les infrastructures. Ils regrettent aussi que, d'après ce qu'ils ont compris, quand on est en Modification, on n'est même pas en mesure de respecter la Loi sur la réduction du rythme d'artificialisation des sols, ça c'est un gros problème car normalement, aujourd'hui on doit réduire de moitié le rythme d'artificialisation des sols et donc favoriser une densification du centre bourg et éviter l'étalement urbain. Donc, en Modification on ne peut pas le faire. 2^{ème} problème, ils ont proposé d'intégrer des trames vertes et bleues et d'intégrer à la carte graphique du PLU pour préserver l'intégrité écologique des cours d'eau, de la ripisylve et les haies et boisements ; pareil, on leur a dit que ce n'était pas possible parce que l'on était en Modification. Dernière proposition qu'ils ont faite, et ils n'ont pas vraiment répondu si oui ou non c'était à l'étude ou pas, ils ont proposé un secteur où l'on pourrait faire de l'habitat léger démontable de type 'village tiny house' qui leur paraît une solution intéressante pour avoir du logement accessible pour les jeunes ou les saisonniers et d'autre part qui évite d'artificialiser les sols.

M. le Maire précise qu'en principe une Révision du PLU, qui sera un PLUi, se fera aux alentours de 2024-2025. Cela prendra beaucoup de temps, ce sera une Révision, on pourra toucher aux zonages, tout ce que l'on vient de dire. Ici, il s'agit d'une simple modification du règlement pour essayer d'adapter notre PLU actuel pour faire essentiellement du social, c'est la motivation principale.

M. Taberna sait que la commune n'a pas de foncier et demande quels contacts la mairie a avec l'EPFL, et s'ils ont ciblé des terrains qui pourraient être intéressants, car un des leviers, c'est d'avoir du foncier.

Ici au Pays Basque, pour acheter du foncier, c'est par le biais de l'EPFL. Quelles relations a-t-on avec eux ?

M. le Maire répond qu'elles ne sont pas très bonnes, pour la bonne raison qu'au début de son mandat précédent, ils avaient mandaté l'EPFL pour les terrains d'Ansolua et d'autres terrains, ils avaient voulu faire avec l'EPFL une sorte de programmation car tous ces terrains sont constructibles ; ils avaient voulu faire quelque chose de cohérent avec eux. Sans trop les critiquer, ils ont fait cela un peu comme des cowboys, ils sont allés voir les familles, qui n'étaient pas vendeurs, certains n'ont rien compris, cela s'est mal passé. Il ne s'est rien fait ; il y a eu dans la presse justement des chiffres avancés de 300 logements sociaux, etc... qui n'a pas aidé à la chose. Depuis, lui-même ne s'est plus mis en rapport avec l'EPFL, mais s'il le faut, ils le feront, mais c'est toujours pareil, il faut faire un portage sur 10 ans, il faut payer les terrains malgré tout, même s'ils avancent l'argent, on les rembourse sur une dizaine d'années, tout cela c'est très long, il faut acquérir le foncier, il faut d'abord que les gens soient vendeurs, ce qui à l'époque n'était pas le cas. Lui, l'expérience qu'il a avec eux, cela s'est mal passé, mais il n'en tire pas de conclusion définitive.

M. Taberna estime que mettre une stratégie c'est long, construire, c'est très court. Là, à priori, ils vont subir, les infrastructures ne vont pas suivre, tout est long, sauf pour les promoteurs et pour arriver à remplir les exigences de la Loi SRU, on est en train de construire, on est en train de se tirer une balle. Donc, on va avoir de gros problèmes, c'est politique, il va falloir aller dans les instances de décision, il faut mettre la pression. Il faut geler, il faut passer à autre chose. On commence à voir dans des villages des habitants qui occupent des terrains parce qu'ils ne peuvent pas. Les gens subissent. Donc il faut qu'ils aillent leur expliquer l'attente des habitants du village.

M. Jolimon rappelle qu'aujourd'hui, les terrains qui sont à vendre à Ascain, ce sont des terrains qui valent très cher, et l'EPFL pour faire du social ne peut pas acheter. Il y a plusieurs acteurs sociaux qui ont essayé d'acheter des terrains, ils ne peuvent pas. Quand on leur aura modifié les pourcentages de logements sociaux et que ce sera 60-70 %, il pense que certains promoteurs privés se retireront. Il espère que cela fera baisser les prix du foncier, car le foncier vaut par ce que l'on peut faire dessus. Si on peut faire 70 % de logement social et que 30 % en libre, les gens qui peuvent payer cher ne voudront pas venir dessus. Il pense qu'il faut faire cette modification au plus vite pour que l'EPFL ou nous-mêmes puissions acheter des terrains.

Adopté par 18 voix pour, 3 voix contre (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA) et 3 abstentions (Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA, Joana IRIGARAY)

2021-69 Signature d'une convention de servitude avec RTE / RTEekin hitzarmen zor baten izenpetzea

M. Giraldi expose qu'afin de mener à bien des travaux d'entretien de la ligne 400 000 Volts appelée ARGIA-HERNANI, la société RTE demande à la commune de signer une convention de servitude.

Les travaux consisteront à renforcer le pylône situé chemin de Gaineko Borda ainsi que quelques conducteurs aériens et à couper les branches ou arbres qui pourraient éventuellement gêner ces travaux.

En contrepartie, RTE indemniserait la Commune à hauteur d'un forfait de 350 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude correspondante.

Adopté à l'unanimité

2021-70 Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS SUD AQUITAINE / ENEDIS SUD AQUITAINEekin hitzarmen zor baten izenpetzea

M. le Maire informe qu'afin de pouvoir raccorder une parcelle de terrain située au lotissement artisanal de Lanzelai, ENEDIS Sud Aquitaine doit poser une gaine d'alimentation électrique en souterrain sur la parcelle communale cadastrée section AB n°163.

La longueur de cette canalisation est de 8 mètres, en contrepartie de cette servitude de passage, ENEDIS Sud Aquitaine indemniserait la Commune à hauteur d'un forfait de 10 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude correspondante.

Mme Irigaray concernant le prix du forfait demande si c'est ENEDIS qui le fixe, c'est le prix d'un paquet de cigarettes. C'est un peu ridicule, peut-être y a-t-il moyen de faire quelque chose ? D'autre-part, concernant cette délibération et la précédente, une fois les travaux réalisés, y a-t-il un contrôle de réalisé pour la remise en place du chantier de façon potable car ils ont eu des retours que parfois ils laissaient des bouts de câbles, ce n'était pas bien remis en place et que c'était la mairie qui intervenait, cela fait des frais pour la mairie, donc est-ce que les entreprises sont sommées de remettre le terrain en état ou pas ?

M. le Maire répond que logiquement oui, c'est à la mairie de surveiller et d'appeler les entreprises si ce n'est pas correct.

Adopté par 20 voix pour et 3 abstentions (Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA, Joana IRIGARAY) et M. Giraldi ne prend pas part au vote.

2021-71 Demande de subvention pour la réinformatisation de la bibliothèque d'Ascaïn / Azkaingo liburutegiko berinformatizazioarendako diru laguntzaren galdera

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil municipal avait décidé de renouveler la convention de lecture publique lecture publique des bibliothèques de la Rhune constitué autour de la médiathèque de Saint Jean de Luz et d'approuver la charte de fonctionnement du réseau. La convention prévoit les principes, l'organisation et les modalités de fonctionnement du réseau tandis que la charte de fonctionnement prévoit une réflexion sur la tarification des abonnements et la mise en place d'une carte d'abonnement unique valable sur tout le réseau pour offrir un meilleur service aux habitants du territoire.

Afin de permettre à la bibliothèque municipale d'Ascaïn de continuer à fonctionner dans de bonnes conditions, il est nécessaire de remplacer certains équipements du matériel informatique devenus obsolètes.

Le cout estimé du matériel à acquérir s'élève à 1 070,49 € HT.

Le Département des Pyrénées Atlantiques peut octroyer une subvention allant jusqu'à 40 % du cout.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le devis de réinformatisation de la bibliothèque municipale d'Ascaïn pour un montant de 1 070,49 € HT et de solliciter une subvention auprès du Département des Pyrénées Atlantiques à hauteur de 40 % du cout.

Adopté à l'unanimité

2021-72 Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création d'un poste d'Agent de Maitrise / Herriko langileen lanpostuen aldaketa : Agent de Maitrise postu baten sortzea

M. le Maire informe qu'un agent de la Commune remplit les conditions personnelles pour pouvoir bénéficier d'une promotion interne au grade d'Agent de maitrise. Cet agent est affecté au service des espaces verts de la commune et donne entièrement satisfaction et a su faire preuve de disponibilité à plusieurs occasions lors d'interventions en dehors des heures de travail.

Pour tenir compte de l'évolution du poste de travail et des missions assurées, il est donc proposé la modification du tableau des effectifs suivantes :

Services Techniques aux espaces verts :

Création à partir du 1^{er} janvier 2022 d'un poste d'Agent de Maitrise à temps complet (ancien grade occupé : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe).

M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'une promotion interne à laquelle les agents ont droit de temps en temps, et qui peut leur être octroyée s'il y a un mérite particulier. Lui se déclare tout à fait favorable à aider les agents qui font preuve de bonne volonté, de conscience professionnelle, il trouve cela normal.

Adopté à l'unanimité

2021-73 Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe / Herriko langileen lanpostuen aldaketak : Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe lanpostu baten sortzea

M. le Maire rapporte : les missions d'un agent de la commune, titulaire du poste d'Animateur Principal 1^{ère} Classe à temps complet, ont été partiellement modifiées depuis la rentrée de septembre 2021.

En effet, cet agent exerçait une partie de ses fonctions au sein de l'ALSH communal pour les tâches administratives (inscriptions des enfants, facturation, etc..) mais aussi pour de l'encadrement des enfants.

Ses missions ont partiellement évolué et sont dorénavant essentiellement tournées vers les tâches administratives de l'ALSH, la facturation et les régies de la cantine, ainsi que le secrétariat du CCAS.

Il convient donc de mettre en adéquation son grade avec ses missions en créant un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022. Le Maire sera chargé de la vacance d'emploi correspondante et de la nomination de l'agent sur ce nouveau grade.

Adopté à l'unanimité

2021-74 Création d'un jury de concours pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'une nouvelle école/Eskola berri bat eraikitzeko obralariarendako epaimahai baten sorkuntza

M. le Maire rappelle que la municipalité projette la construction d'une nouvelle école sur le terrain de la propriété Argibelia, sis rue Burdin Bidea, acquis par la commune suite à une Déclaration d'Utilité Publique et à une expropriation.

La commune a confié la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au groupement TSA - PIK Ingénierie – (Au) Préalable qui a pour mission, notamment, établir le dossier de programmation pour cette opération.

La prochaine étape sera la désignation de l'architecte maître d'œuvre.

La consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre sera lancée suivant le mode de sélection du 'Concours Restreint'. A l'issue de la première phase de la consultation, trois candidats seront sélectionnés.

La procédure de passation de marché public, au terme du concours, sera une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Il appartient au Maître de l'Ouvrage (la Commune) de fixer un certain nombre de détails nécessaires au bon déroulement de la procédure.

Ainsi, la procédure de sélection des candidats prévoit la composition d'un jury qui doit être désigné par délibération du conseil municipal.

Il est proposé la **composition du Jury suivante** :

- M. le Maire, Président du Jury,
- M. Jean Michel Jolimou De Haraneder, 1^{er} adjoint délégué à l'Urbanisme,
- M. Francis DOMANGE, Adjoint à l'Éducation,
- Mme Marie Pierre CLAVENAD, Adjointe aux Finances,
- M. Pascal PEYREBLANQUE , adjoint à l'Environnement et au Développement Durable,
- Mme Anita LACARRA, Adjointe aux Affaires Sociales,
- M. Philippe GIRALDI, conseiller municipal délégué aux travaux,
- Mme Maddalen Narbaits-Fritschi, conseillère municipale,
- M. Jérémy SAVATIER conseiller municipal représentant de la liste Azkaine Bai,
- M. Jean Pierre MOUHICA, conseiller municipal représentant de la liste Vivre Ascaïn -Azkaine Bizi,
- Trois membres de l'Ordre des Architectes dont l'Architecte des Bâtiments de France,
- Un représentant désigné par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement),
- Un membre de l'UNTEC (Union Nationale des Économistes de la Construction)

La représentativité de architectes et spécialistes de la construction doit être d'un tiers du Jury.

Il est également proposé au conseil municipal de fixer la prime à verser à chacun des trois concurrents admis à présenter un projet à 22 000 € HT maximum.

Pour information, cette indemnité sera déduite des futurs honoraires du lauréat du concours.

M. le Maire explique qu'il y aura un certain nombre de réponses à l'appel à candidatures, peut-être une quarantaine, ou plus ou moins, et parmi ces candidatures, le jury en sélectionnera 3. Une fois que ces 3 candidats auront réellement planché sur ces projets, ils en choisiront un, mais les 2 autres qui auront travaillé, cela demande un travail important, doivent être dédommagés, ce serait à hauteur de 22 000 €.

Mme Luberrriaga va expliquer le vote de son groupe : ils souhaitent effectivement faire partie de ce jury car ils veulent depuis le début participer à ce projet, cependant, la composition du jury concernant les élus de la Majorité les questionne eu égard à une décision de justice récente. Donc, pour ne pas cautionner ce choix-là, pour le moins hasardeux, de la Majorité, ils s'abstiennent.

Adopté par 21 voix pour et 3 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA)

2021-75 Répartition primes MAEC aux éleveurs / Laborariei MAEC gainsariaren banaketa

M. Peyreblanque rappelle que la Commune d'Ascaïn est engagée pour trois mesures MAEC (Mesure Agroenvironnementales et climatique) pour la campagne 2016-2020 de la PAC.

-La MAEC Système Herbe "SHP Collective" (ancienne prime à l'herbe), sur 165,14 ha d'estives, pour un montant annuel de 7 786,35 euros.

-La MAEC localisée Surfaique "Amélioration de la gestion pastorale et maintien de l'ouverture" (mesure broyage + pâturage), 49,38 ha pour un montant annuel de 5 607,30 euros.

-La MAEC Localisée Surfaique "Amélioration de la gestion pastorale" (mesure pâturage) ; sur 10,41 ha, pour un montant annuel de 785,33 euros.

En 2021, la Commune a perçu 14 174,44 €, correspondant à la dernière année de la PAC 2016-2020, décomposés comme suit :

- Versement de la MAEC SHP Collective 2020 pour 7 786,35 €

- Versement des 2 MAEC Localisées pour la campagne 2020 : 6 392,63 € (5 607,30 + 785,33)

- Déduction campagne 2016 par l'ASP (Agence de Service et de Paiement) : - 2,27 €

- Déduction campagne 2017 par l'ASP (Agence de Service et de Paiement) : - 2,27 €

La commune dispose ainsi de 14 174,44 euros répartis en : 7 781,81 € (7 786,35 € – 4,54 €) de SHP collective et 6 392,63 € de MAEC localisées.

Les éleveurs qui déclarent monter en estives sont au nombre de 9 à Ascaïn, dont 2 engagés sur les MAEC localisées (mesure Pâturage), avec la Commune pour le broyage et la mise en valeur des aires de pâturages et estives collectives.

Le tableau de répartition des primes aux éleveurs est joint en annexe de la délibération.

Il est proposé de :

- reverser la totalité de la MAEC Collective SHP perçus aux 9 éleveurs, soit 7 781,81 €, et de partager la MAEC Localisée, soit, 6 392,63, entre les 2 éleveurs engagés et la commune, pour ses actions de broyage et entretien des aires de pâturages et estives collectives.

- modifier les articles budgétaires correspondants :

Recette section de fonctionnement

70388 : Autres redevances et recettes diverses : + 14 174,44 €

Dépenses de la section de fonctionnement

73928 : Autres prélèvement pour reversement de fiscalité : + 9 174,44 €

023 : Virement à la section d'investissement : + 5 000 €

Recettes de la section d'investissement

021 : Virement de la section de fonctionnement : + 5 000 €

Dépenses de la section d'investissement

2128 : Autres agencements et aménagement de terrain (Opération 48 Aménagement piste et plantations) : + 5 000 €

M. Peyreblanque ajoute que la campagne de la PAC 2016-2020 se termine cette année. Donc, on est dans la dernière année de la mouture de la PAC, et la nouvelle PAC va entrer en fonctionnement à partir de 2023 jusqu'en 2027. Ce qui veut dire que, pendant deux années, on sera dans des mesures transitoires où on fera des déclarations année après année en restant sur les mêmes surfaces

fourragères et herbagées mais, en même temps, cela sera deux années de transition avant de passer à la nouvelle PAC qui a été votée au Parlement Européen en novembre dernier. Donc, là, ce sont les mêmes montants que l'an dernier, ensuite on verra dans deux ans ce que les nouvelles MAEC, les nouveaux contrats PAC mettront en œuvre car pour le moment, il y a une décision globale au niveau européen et ensuite chaque pays attribuera en fait ses montants un peu comme bon lui semble. C'est un gros débat au sein du Parlement Européen. Il souhaite aussi adresser un petit mot personnel par rapport aux éleveurs dont la présence est essentielle pour le massif ; ils en ont parlé et notamment par rapport à tout ce qui est fermeture de milieu, ils en parlent souvent et c'est bien de le dire aussi, et il voudrait aussi remercier Euskal Herriko Laborantxa Ganbara qui fait un travail d'animation remarquable ; ils ont fait notamment une animation lorsqu'ils sont venus ici en début mars pour présenter aux agriculteurs un petit peu les différentes modalités, notamment les aides environnementales par rapport à ces nouvelles MAEC et ce sont des gens qui à chaque fois tiennent au courant, essaient d'inciter avant bien sûr d'arriver à la nouvelle mouture, mais déjà entre temps essaient de faire ce travail d'information et d'aider les techniciens de Natura 2000.

Mme Irigaray demande si le nouvel éleveur qui s'est installé sur les terrains de la mairie avec ses chèvres va entrer dans le processus après ? Ou bien comment cela se passe ?

M. Peyreblanque précise qu'ici c'est une déclaration N – 1, donc cela a été déclaré avant, ensuite, s'il sollicite, bien sûr, il pourra rentrer. Ce sera aussi possible, s'il le souhaite pour des MAEC localisées au niveau de son secteur à lui, puis tout le flanc jusqu'à Jauregiko Borda. Comme cela, ça évite que les éleveurs aient les mêmes zones de pacage. Après, il est possible qu'en 2023, Natura 2000 et Euskal Herriko Laborantxa Ganbara disent aux éleveurs de pacager dans d'autres endroits. Mais, pour le moment, ce sont deux années transitoires.

Adopté à l'unanimité

2021-76 Dénomination du terrain AO n° 456 / AO 456 lurzatiaren izendatzea

M. le Maire rappelle que la Commune d'Ascaïn a acquis cette année le terrain cadastré section AO n° 456 qui est situé en plein centre village, au droit de la maison Nausienea. Il est proposé de baptiser cette nouvelle propriété communale du nom d'une femme Azkaindar qui a marqué l'histoire du village Mme Mari-Luisa Erdocio Etcheverry (1846-1925), la plus ancienne femme bertsulari connue au Pays Basque nord. Ainsi, cet espace communal serait dénommé :

'Jardin Mari-Luisa Erdocio Etcheverry /Mari-Luisa Erdocio Etcheverry baratzea'

Il s'agit du petit terrain en face du Restaurant de la Terrasse et la commune l'a acquis pour 28 000 €.

Mme Irigaray déclare qu'ils se félicitent que ce soit une femme qui donne son nom à cet espace, mais ils ont relevé plutôt le mot 'jardin/baratzea', ils se demandaient si le projet était acté sur un jardin ou s'il y avait encore moyen de mener une réflexion pour revenir sur la proposition qu'ils avaient éventuellement faite il y a 6 mois-1 an, de réorganiser l'espace place, ils voulaient savoir où cela en était.

M. le Maire confirme que pour l'instant rien n'est arrêté, d'ailleurs il trouverait judicieux qu'ils se réunissent pour décider de ce qu'ils en feront. Il y a effectivement plusieurs solutions, cela peut être un espace vert avec quelques bancs, quelques fleurs et deux balançoires, cela peut être aussi autre chose, surtout pas de parking.

Mme Irigaray demande pourquoi pas de parking, si le projet c'est de fermer l'espace place, et de faire l'espace de vie sur la place au niveau du centre médical jusqu'au stop, car en plus, de plus en plus de voitures prennent toujours le sens interdit. Donc, sécuriser cet espace-là en enlevant ces places de parking et en les mobilisant sur cet espace-là.

M. le Maire précise qu'il n'y rentre que très peu de voitures car c'est assez exigü, il croit que c'est 6 ou 8, mais il n'y a rien d'arrêté pour le moment. On le baptise jardin parce qu'à priori cela part plutôt sur l'idée d'un espace vert.

Mme Irigaray observe que c'est quand même un peu orienté.

M. Peyreblanque revient sur l'accord qu'ils avaient eu avec les Bask'elles et l'idée c'était de donner un nom de femme et après 'jardin' ne veut pas dire que ce sera un jardin.

M. le Maire ajoute qu'on ne pouvait pas l'appeler place, square... ils en parleront ensemble, lui tient à ce que chacun donne son avis pour décider. C'est vrai que c'est un endroit stratégique, certes il est petit avec 297 m², mais il est tellement central, c'est d'ailleurs une zone UE.

M. Mouhica relève que son groupe aurait aimé participer au choix du nom, donc ils ont bien compris qu'ils seront dans le choix de l'établissement du projet, ils vont s'en contenter, tout ira bien.

Adopté à l'unanimité

2021-77 Ouverture des crédits d'investissement 2022/2022ko inbertsio kredituen idekitzearen baimena

Mme Clavenad rapporte : l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget (en l'occurrence celui de 2022), le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour des acquisitions ou des travaux qui doivent débiter avant l'adoption du budget primitif 2022, de la manière suivante :

20 : Immobilisations incorporelles : $1\ 000 / 4 = 250,00\ €$

21 : Immobilisation corporelles : $2\ 167\ 638,70 / 4 = 541\ 909,67\ €$

23 : Immobilisations en cours : $37\ 000 / 4 = 9\ 250,00\ €$

M. Savatier demande si l'on peut savoir quelles sont les affectations prévues pour les investissements, notamment la ligne de 541 000 €.

Mme Clavenad précise que c'est simplement pour autoriser la continuité des investissements, il y a des investissements qui ont été démarrés qui vont être reportés, et pour décider les investissements courants. En général, ce ne sont pas de gros investissements qui sont décidés, par exemple la réparation des ponts, de voiries, on peut engager à hauteur de 541 000 € les investissements courants avant que le plan d'investissement soit voté au mois de mars. C'est pour pouvoir fonctionner durant 3 mois.

M. Savatier déclare qu'ils sont bien d'accord mais normalement, il faut préciser à quoi cela doit être affecté. C'est l'article R 1612-1 du CGCT : 'l'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits'.

Mme Clavenad répond que l'affectation des crédits c'est « Immobilisations incorporelles, Immobilisations corporelles et Immobilisations en cours », c'est générique, sinon c'est leur demander de déjà voter des affectations précises. Ce n'est pas le but ; le but c'est de pouvoir fonctionner pendant les 3 mois avant le vote du budget.

Pour M. Savatier, il s'agit d'un chèque en blanc de 541 000 €.

Mme Clavenad ajoute que ce seront des opérations qui seront de toutes manières reportées sur le budget 2022, qui feront partie du budget.

M. Isasa remarque que c'est pour cela que beaucoup de communes font leurs budgets plutôt en fin d'année.

Mme Clavenad en convient mais eux attendent d'avoir clôturé les comptes, c'est le même débat chaque année, pour pouvoir intégrer les résultats.

Adopté par 18 voix pour et 6 abstentions (Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA)

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire/ Txostenaren Herriko Kontseiluaren ahalmenak Auzapezari eskuordetzea

Délégation n° 16 (ester en justice ou défendre la commune devant les juridictions administratives ou judiciaires)

-Rejet par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux de l'appel prononcé par Mme Monique Larzabal concernant les arrêtés de DUP et de Cessibilité du terrain destiné à la future école publique

d'Ascaïn dossier défendu par les Services du Ministère de l'Intérieur car arrêtés préfectoraux contestés)

- Recours intenté par M. Jérôme SUBELZU et Mme Sandrine HUREAUX contre l'arrêté municipal du 3 mai 2021 leur délivrant un refus de permis de construire pour une maison d'habitation située dans une zone du PPRI (aléa moyen). Défense confiée à Maître Cambot avocat.

M. le Maire rappelle que c'est là où se trouvaient les algécos de l'Ikastola. Le propriétaire qui a tenu à ce que les algécos sortent de là, c'était son droit, souhaite construire une maison à cet endroit. Or, il se trouve que le PPRI le lui interdit car c'est situé en *aléa moyen*, cela lui a été expliqué, ils ont fait tout ce qu'ils ont pu avec M. Jolimou pour essayer de dénouer le problème, ça n'a pas réussi puisque les services de l'État sont restés fermes sur le règlement, donc il intente un recours en essayant encore une dernière fois.

Délégation n° 15 exercée par le Préfet (non préemption) :

Date	Surface/Bien	Prix	Lieu	Remarques
19/10/2021	Terrain 877 m ²	265 000 € + 15 000 €	Chemin de Tankos	UD
10/11/2021	Maison 136 m ² sur terrain 2 366 m ²	800 000 € + 40 000 €	Dorrea	UC
19/11/2021	Maison 125 m ² sur terrain 5 659 m ²	525 000 € + 26 000 €	Route de St jean de Luz	UDi zone inondable en aléa fort
23/11/2021	Local professionnel 95 m ²	160 000 €	ZA LARRE LORE	UY
26/11/2021	Maison 152 m ² sur terrain 2 103 m ²	1 019 418 € + 30 582 €	Dorrea	UC
26/11/2021	Terrain 845 m ²	200 000 €	Chemin Apitutxen Borda	UD, A
30/11/2021	Terrain 1 010 m ²	200 000 €	Chemin Apitutxen Borda	UD, A

Délégation n° 15 exercée par le Préfet (préemption) :

Date	Surface/Bien	Prix	Lieu	Remarques
14/10/2021	Terrain 1 369 m ²	230 000 €	Rue Burdin Bidea	UC

Mme Luberriaga intervient au sujet de cette préemption. Elle trouve justement cela très étonnant. Il s'agit de propriétaires d'Ascaïn qui voulaient vendre leur terrain à un prix préférentiel à un jeune couple qui avait déjà eu des déboires sur un projet immobilier. Donc, par amitié, parce qu'ils ont été sensibles à leur détresse, ils se sont entendus ensemble pour leur vendre à un prix plus bas que le marché. Et le Maire n'a rien trouvé de mieux que de 'faire capoter ça' et de demander à un bailleur social de faire un projet. C'est un drame pour eux, c'est quand même leur avenir qu'il a mis à mal, un projet de vie qui est anéanti, ils sont très touchés par ça et ils sont même outrés. Jamais aucun terrain n'avait été préempté ; on dit que c'est par le Préfet, mais c'est quand même à la demande de la mairie qu'un bailleur social a étudié un projet, et qu'ensuite il a été demandé au Préfet de donner le droit de préemption au bailleur social. Ils savent très bien que c'est la mairie qui a voulu ça. En plus, cela a été fait très sournoisement, parce que l'on a laissé cette famille continuer son projet alors qu'ils savaient très bien qu'ils voulaient le faire préempter et ce n'est qu'au dernier moment que le Maire a averti les vendeurs. Il a reçu ces derniers, les acheteurs, il leur a même dit 'il n'y a pas mort d'homme' mais pour eux c'est aussi grave qu'un décès, c'est leur futur qui est anéanti.

M. le Maire répond qu'effectivement, il connaît le problème puisqu'il y est confronté depuis un certain temps. Il n'y a pas eu de sournoiserie là-dessus, il a averti les vendeurs de ce terrain dès qu'il a reçu l'arrêté de préemption de l'État, c'est arrivé le vendredi et il les a reçus le mardi suivant, pour les avertir que le Préfet avait pris cet arrêté de préemption.

Mme Luberriaga répète que c'est à la demande de la mairie. Le 14 octobre, en commission d'urbanisme, il a clairement dit au sujet d'un projet, ils ont su après que c'était celui-là : 'non ce n'est pas la peine de l'étudier, on va acheter ce terrain'. Donc, c'est la mairie qui a demandé au bailleur

social de faire le projet. Ensuite, le bailleur social, elle ne le remet pas en cause car il a fait ce que lui demandait une municipalité. Il faut assumer quand même ! Le Préfet l'a juste fait à la demande de la mairie. Dès que la DIA est arrivée en mairie, ils ont décidé de préempter ce terrain et là il ne faut pas mentir, c'est légal mais ce n'est pas moral. Franchement, « c'est dégueulasse ».

M. le Maire déclare qu'il assume parfaitement, lui reste sur sa ligne qu'il a évoquée auparavant, on a besoin de logements sociaux, on peut le croire ou pas, mais il ne connaissait pas le contexte, cet arrangement familial etc... Lui, en tant que maire et avec leur volonté de rattraper le retard en matière de logements sociaux, il lui a paru opportun de préempter ou de demander au Préfet de préempter.

Mme Luberriaga demande pourquoi ce terrain, il y a eu des dizaines de terrains qui ont été vendus, jamais il n'y a eu de préemption. C'est incroyable, en face, il y avait un terrain de 7 000 m², ils ont laissé le vendre à un promoteur et maintenant on change le PLU pour que le UE devienne constructible. Là un petit terrain de 1 300 m² où il n'y a même pas 1 000 m² de constructible. C'est hallucinant.

M. le Maire rétorque que ce n'est pas hallucinant, cela reste dans la droite ligne de leur politique. Effectivement, il comprend très bien le désarroi que cela peut provoquer, mais ils sont élus pour garder une ligne de conduite et une politique volontariste de logements. C'est un terrain qui est central, pas cher, donc tout à fait préemptable.

M. Mouhica estime que ce qui pose problème très clairement pour eux, c'est que pour une fois qu'il y a au Pays Basque un terrain qui se vend à un gars du pays, à un jeune, à un prix raisonnable. Alors, demain, tous les gens, tous nos concitoyens vendent aux prix les plus chers, comme ça la mairie ne va pas pouvoir acheter, c'est totalement déraisonnable. On ne peut pas avoir cette ligne de conduite, il ne comprend pas. Quand, par exemple, on vend moins cher à un gars du pays, quelle est la raison qu'ils ont dite ? Il y était le 14 octobre, que M. le Maire se rappelle, quand l'agent a sorti le dossier, il a dit « non, non, range ce dossier, on va préempter », qu'il ne dise pas non, il y avait d'autres personnes là. Lui, il dit juste une chose, par rapport au développement qu'ils ont fait auparavant, très clairement, quand on veut basculer des terrains UE en UD, que l'on va donner à des promoteurs pour construire des logements sociaux, d'accord, on en a besoin. Il a dit sur cette rue c'est compliqué et là on a un vrai problème de logique. On a possibilité d'avoir un jeune qui puisse construire dans ses terres parce que l'on a un prix intéressant, ils font capoter la chose.

M. le Maire répond que là, il y en aura neuf et pas un. Cela fera plaisir à neuf, c'est cela la politique, il faut faire du logement.

Mme Luberriaga trouve que c'est facile de dire cela quand on a une maison, elle parle pour elle aussi, c'est facile de dire aux autres : « non, non, vous ne pouvez pas construire, il faut du logement social » pendant ce temps tout le monde a sa maison, tranquille avec son jardin. C'est un drame familial, il y a une famille qui a joué sa vie là, voilà le Noël qu'ils leur offrent.

Questions diverses :

Groupe Azkaine Bai :

1) Peut-on avancer sur les projets de pistes cyclables à Ascain ?

La piste cyclable au centre bourg n'a pas été réalisée lors du réaménagement du centre bourg, alors que c'est une obligation réglementaire à l'occasion des rénovations de voies urbaines selon la Loi.

Monsieur le Maire a inscrit dans son programme électorale la réalisation d'une piste cyclable et a signé le Pacte de Métamorphose écologique du Pays Basque de Bizi avec un engagement sur les mobilités alternatives à la voiture.

La population d'Ascain a une forte attente pour le développement des mobilités douces avec par exemple dernièrement plus de 60 Azkaindar ayant répondu à l'enquête nationale « Parlons Vélo », soit plus que sur nombre de communes environnantes. La commune d'Ascain fera l'objet d'une évaluation dans ce cadre.

Le Conseil Départemental travaille sur une voie verte entre Chantaco et l'entrée d'Ascain, ainsi qu'entre le haut du bourg et le col de Saint Ignace vers Sare.

D'après le Conseil Départemental, il revient à la mairie d'étudier et de réaliser la piste au centre bourg sur les voiries communales.

Avancer sur ce projet devient urgent, d'autant plus si on envisage d'emprunter Burdin Bidea puisqu'il y aura une interaction avec le projet de la nouvelle école. Peut-on donc avancer rapidement maintenant sur ce projet, parallèlement aux études sur la nouvelle école, ses accès et son parking ? Par ailleurs, la mairie d'Urrugne avance actuellement sur les études de la voie verte entre le bourg d'Urrugne, Berroueta, Olhette, Trabenia. Il semblerait judicieux de prolonger cet aménagement entre Trabenia et le bourg d'Ascain. Quelle est la position de la majorité sur cette proposition ?

M. le Maire répond qu'Ascain est favorable à continuer le cheminement qu'envisage Urrugne, en revanche, ils souhaiteraient le faire depuis Trabenea, c'est à dire la limite d'Ascain jusqu'au centre bourg, en suivant le long de la Départementale au contraire d'Urrugne qui a un cheminement qui passe un peu dans la 'campagne'. Ensuite, la piste cyclable ou voie verte qui va depuis Saint Ignace jusqu'au lavoir à Burdin Bidea, ils n'en ont pas parlé depuis des années. Lui-même et M. Peyreblanque ont assisté à de multiples réunions sur ce projet, sans savoir qui allait financer cela, si c'était l'Agglo, le Département, si la commune allait participer ou pas. Plusieurs itinéraires ont été étudiés entre Ascain et Saint Jean de Luz ou Ciboure ; ils ont fait des réunions pour savoir si cela devait aller sur Ciboure par le Chemin de Halage, ou par la Départementale 918. Comme d'habitude, il y a eu de multiples réunions, là il semble que le Département soit décidé à continuer la piste cyclable depuis Chantaco jusqu'à Ascain, également à financer la voie verte entre Saint Ignace et le centre-bourg, et ils ont une réunion préparatoire en janvier avec Mme Pauly du Département, le Maire de Bidart responsable des voies cyclables au niveau du Département, où ils vont discuter de cela, surtout le tronçon de Burdin Bidea pour commencer à voir une esquisse, voir par où ils passent, à droite-à gauche, qui finance, etc... tout cela, ils sont dans le flou le plus total. Il ne peut pas pour le moment leur en dire plus sachant que l'idéal serait de rejoindre la boucle Ascain-Saint Jean de Luz-Trabenia-Urrugne, qui se fera un jour ou l'autre, forcément. Il est d'accord avec eux, cela traîne énormément.

M. Savatier déclare que, d'après le Conseil Départemental, la partie traversée du centre bourg entre le pont de l'entrée d'Ascain et le haut d'Ascain, c'est à la mairie de le faire. En tous cas, c'est ce que leur avait dit Mme Luberriaga précédemment.

Mme Luberriaga précise qu'ils ont une réunion à ce propos le 19 janvier prochain, il y a des scénarii qui seront proposés à la mairie.

M. le Maire ajoute que pour le projet de l'école il serait temps de savoir où se trouvera cette piste.

M. Mouhica demande s'ils comptent aussi mettre la voie verte sur la rue Burdin Bidea ?

M. le Maire répond que c'est à voir, peut-être pas.

M. Peyreblanque ajoute que le Département a choisi un maître d'œuvre pour les trois tronçons, c'est la société SCE. Pour revenir au projet d'Urrugne-Olhette, la mairie leur a présenté leur projet qui n'épouse pas du tout la Départementale comme cela peut paraître logique pour Ascain, puisque c'est un tracé rectiligne qui fait presque 3 kilomètres entre Larrun Zola et Trabenia. Ce qui était intéressant dans ce qu'a fait Urrugne et dans leur démarche, l'idée c'était d'essayer dans le futur de se connecter si Ascain arrivait à créer une voie verte dans ce secteur-là, c'est-à-dire que l'on soit coordonné. Quand on regarde le tracé de la route d'Olhette, il est compliqué de savoir s'il est plus judicieux de le mettre du côté du camping ou à l'opposé, car il y a déjà, à partir d'Axafila Baita, une liaison douce. L'idée, c'est est ce que l'on connecte tout ? C'est pour cela qu'Urrugne a convié la mairie à 2 réunions où il y avait aussi Mme Pauly en charge de la piste cyclable. Ils avaient aussi évoqué le travail en fonction de ce qui sera fait ou pas dans l'avenir par le Département, l'idée aussi c'est que les communes puissent avoir le plus d'informations possibles, pour connecter ensuite elles, et faire leurs aménagements, des liaisons douces, etc... jusqu'à ces axes structurants. C'est un peu cela le but de la réunion quand ils se verront en janvier et quand ils se sont vus à Urrugne aussi. L'idée de connecter nos équipements et nos mobilités douces à des axes structurants qui correspondent aux Départementales et à cet axe central pour éviter que les liaisons douces ne soient pas connectées au reste.

M. Taberna : nahi nuke gehitu bilkura hortan, urtarrileko bilkuran, beraz baliatu ere proiektu desberdinak aurkezteko. Aipatzen duzute Trabeniatic hunat heldu dena Departamentala da eta Departamentuak badu bere hitza emaitako. Il faudrait profiter de la réunion de janvier pour mettre au

point tous les projets qu'il peut y avoir. Là, on parle de l'école, mais à priori c'est une départementale qui vient de Trabenia aussi, donc le Conseil Départemental aura aussi son mot à dire.

M. Peyreblanque précise que l'idée quand même, au niveau de certains espaces, notamment la connexion entre les deux départementales, c'est qu'il y a aussi des endroits accidentogènes, donc il faut en tenir compte parce que lorsque l'on passe de la RD 918 à la RD 4, il y a les endroits stratégiques, mais il faut aussi sécuriser, mais ça ils en avaient déjà parlé. Ils verront en janvier ce qu'ils diront de plus.

M. Taberna demande s'ils étaient déjà en contact avec le Département.

M. Peyreblanque confirme, ils se sont déjà vus en début d'année avec Mmes Pauly et Luberriaga.

M. Taberna remarque : tout est lent, les maisons se construisent, tout est lent.

M. Peyreblanque rappelle qu'il y avait eu un tout départ de projet, le schéma d'intention de piste cyclable qui avait été mené par la Communauté Sud Pays Basque en 2017, après il y a le Département etc.. il y a plusieurs choses qui se superposent, il y a eu plusieurs études, plusieurs scénarii possibles ; à savoir, est-ce que l'on continue le tracé actuel qui s'arrête à Chantaco à la cité scolaire, avec un peu le même type de piste cyclable ? Ou bien est-ce que l'on prévoyait un tracé vers la route de Ciboure etc.. ? Chacun avait un avis différent sachant que les contraintes techniques varient beaucoup puisque l'on sait que les berges de la Nivelle ne sont sécurisées ni rive droite, ni rive gauche d'ailleurs, mais présentent des caractères différents et des gabarits de routes variables, mais en sachant aussi que la RD 918, c'est 20 000 véhicules/jour. Ce sont des études qui ont montré ça. Chacun a envie que cela pousse mais on dépend aussi du reste et on va essayer de faire le mieux possible en bonne intelligence et dans l'intérêt général surtout. Eux aussi aimeraient que ça aille plus vite.

2) La mairie peut-elle relayer les informations relatives au projet d'AOP Cerise d'Ixassou porté par l'association des producteurs Xapata ?

Ascain fait partie de la soixantaine de communes envisagées pour la zone de production du projet d'AOP " Cerise d'Ixassou - Itsasuko gerezia".

Ils souhaiteraient pouvoir discuter de ce projet d'AOP Cerise d'Ixassou en commission environnement, agriculture et développement durable pour savoir quel est ce projet, comment Ascain peut être concerné.

Dans l'immédiat aussi, l'association qui porte ce projet-là propose chaque année des plants de variétés locales de cerisiers aux habitants des 60 communes. Il croit qu'il y a eu un problème d'email, c'est pour cela que la maire n'avait pas reçu l'information. Donc ce mois de décembre il y a des plans qui sont proposés et c'était de savoir si dans l'immédiat on pouvait diffuser l'information auprès des Azkaindar et agriculteurs.

M. Peyreblanque confirme qu'ils en parleront en commission bien évidemment. Cette association en fait, propose de planter des variétés locales de cerisiers et en général ils proposent de les planter par 2 ou 3 variétés pour éviter la monospécificité, histoire que cela prenne bien donc il y a différentes variétés locales que l'on connaît à Ixassou. En fait, le but c'est de proposer au public des plants de 2-3 ans qui coutent 20 €, puis 15 € pour les adhérents à une charte. Ensuite, ils en parleront en commission, l'idée c'est peut-être pour des compléments de revenus pour les agriculteurs, c'est ce qui s'est fait un peu à l'intérieur du Pays Basque. La mairie pourrait faire une diffusion dans ses différents supports de communication, mais aussi dans un bulletin municipal parce que l'on y parlera de plantation et de projets de plantations de la Rhune et sur Trabenia. Il y a aussi une chose qu'ils ne doivent pas oublier, c'est qu'il y a des aides au reboisement qui s'adressent aux privés, c'est le CNPF qui mène cela, et cela peut être très intéressant car il peut y avoir des projets de plantations qui concernent des petites parcelles et qui peuvent avoir des aides conséquentes via le label 'bas carbone' et donc qui pourraient inciter des propriétaires à planter des arbres plutôt que de laisser des espaces en déprise. Ils en parleront à la prochaine commission dès qu'il aura un retour de l'ONF pour les plantations car il y a des petits détails administratifs à régler.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21H35.